



Compte rendu de jury

Concours

aide-soignant de classe normale

Session 2023

Pôle

Recrutement

Concours

MAJ le 13/12/2023

SOMMAIRE

I. Présentation générale de l'opération.....	3
II. Données statistiques générales.....	4
A. Chiffres clés.....	4
B. Profil des candidats et des lauréats.....	4
III. Phase d'admission	5
A. Libellé de l'épreuve.....	5
B. Epreuve orale d'entretien.....	5
C. Résultats d'admission	6
IV. Bilan	6

Compte rendu établi en application de l'article 19 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013

I. Présentation générale de l'opération

Le CDG31 a organisé, en 2023, le concours d'accès au grade d'aide-soignant de classe normale.

- Conditions d'accès

Le concours sur titres avec épreuves est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme ou titres mentionnés à l'article L.4391-1 du code de la santé publique : diplôme d'Etat d'aide-soignant ou du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant ou du diplôme professionnel d'aide-soignant ou autres diplômes, certificats ou titres mentionnés aux articles L.4391-1 à L.4391-4 du code de la santé publique.

Ce concours est également ouvert aux candidats autorisés individuellement à exercer la profession (Article L.4391-2 du code de la santé publique).

- Organisation

Ce concours est organisé tous les 2 ans par au moins un CDG d'Occitanie. Un calendrier national commun à tous les centres de gestion est appliqué pour les périodes d'inscription.

- Zone de conventionnement

Le concours a été organisé dans le cadre de la programmation de la coordination régionale des centres de gestion d'Occitanie.

- Jury

Le Jury se compose de 15 membres, issus de la région Occitanie, répartis en 3 collèges égaux : élus (dont la Présidente et son suppléant), fonctionnaires, et personnalités qualifiées.

Collège des élus :

- 3 Maires, dont la Présidente du Jury,
- 1 Maire adjoint,
- 1 Conseillère municipale.

Collège des fonctionnaires :

- 1 Représentant du personnel, désigné par tirage au sort au sein de la CAP B,
- 1 Responsable d'une maison des solidarités d'un département,
- 1 Responsable formation recrutement d'un CCAS,
- 2 Directeurs d'EHPAD d'une commune.

Collège des personnalités qualifiées :

- 1 Représentant du CNFPT,
- 1 ancien Directeur d'un pôle social départemental,
- 3 anciens Directeurs d'EHPAD.

- Notes de cadrage

La note de cadrage de l'épreuve est élaborée par la cellule pédagogique nationale et est disponible sur le site Internet du CDG31.

- Déroulement de l'opération

Inscriptions	Retrait des dossiers du 14 mars au 19 avril 2023 Date limite de dépôt des dossiers le 27 avril 2023
Epreuves d'admission	7, 8, 9 et 10 novembre 2023 à Labège
Jury d'admission	16 novembre 2023
Liste d'aptitude	1 ^{er} décembre 2023

II. Données statistiques générales

A. Chiffres clés

Concours		Externe
Nombre de postes ouverts		110
Nombre de dossiers reçus		186
Nombre de candidats admis à concourir		170
Candidats présents aux épreuves d'admission	Nombre	141
	Pourcentage	82,9%
Seuil d'admission sur 20		12
Nombre de candidats admis		75
Taux de réussite (admis/présents écrit)		53,2%

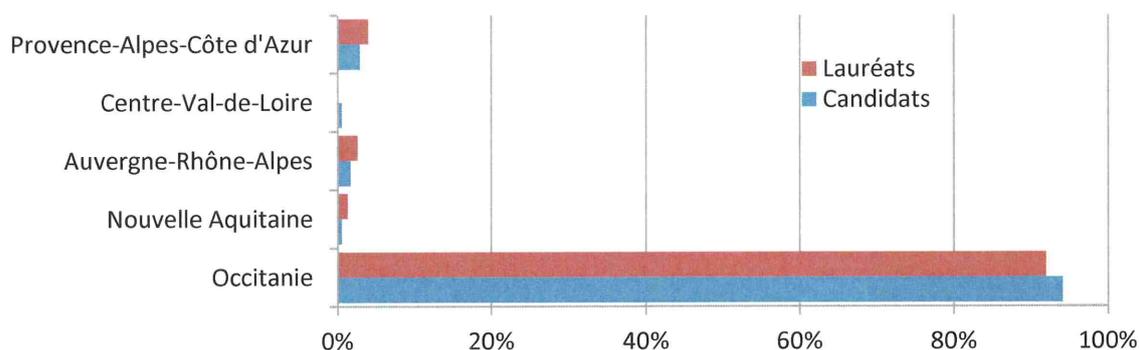
99 % des inscriptions ont été réalisés par préinscription via le site Internet du CDG31. Au cours de l'opération, les échanges avec les candidats concernés ont été dématérialisés.

B. Profil des candidats et des lauréats

- Age et sexe

Les femmes représentent 93 % des candidats et des lauréats. Les moyennes d'âges des candidats et des lauréats sont identiques (34 ans).

- Origine géographique

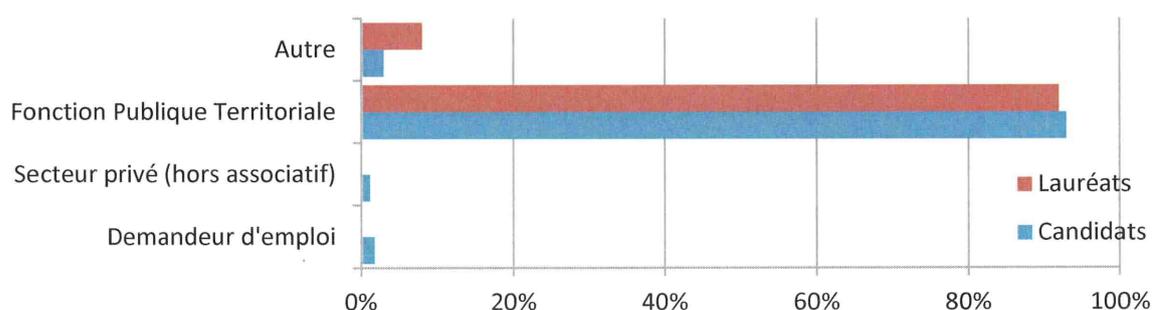


Les candidats et lauréats sont essentiellement issus de la région Occitanie.

- Diplômes

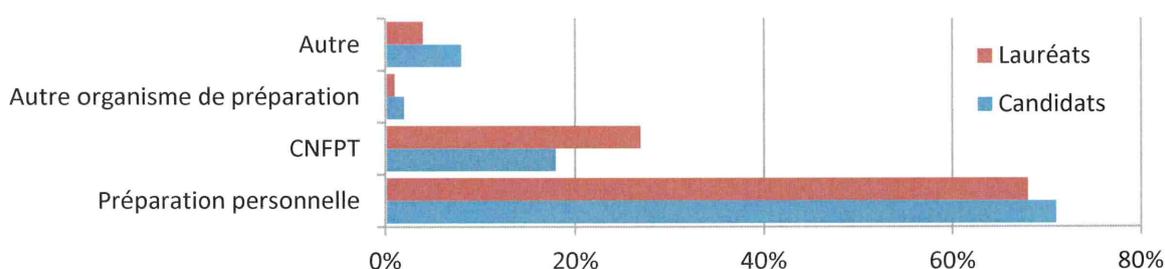
Tous les candidats détiennent un diplôme d'Etat d'aide-soignant ou un diplôme équivalent leur permettant d'exercer cette profession.

- **Situation professionnelle**



Plus de 90 % des candidats et des lauréats sont en poste dans la Fonction Publique Territoriale.

- **Préparation**



III. Phase d'admission

A. Libellé de l'épreuve

L'épreuve consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation, son parcours et son projet professionnels, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.
Durée : 20 minutes dont 5 minutes d'exposé.

B. Epreuve orale d'entretien

- **Organisation**

Le jury, scindé en 5 groupes d'examineurs, a évalué les candidats du concours.
1 candidat en situation de handicap a bénéficié d'un aménagement d'épreuves sur prescription d'un médecin agréé.

- **Résultats**

Nombre de candidats présents	Moyenne /20	Nombre de notes $\geq 10/20$	Nombre de notes $< 5/20$	Note la plus haute /20	Note la plus basse /20
141	11,44	85	5	19	3

- **Constat du jury**

La moitié des candidats n'avait pas préparé les 5 minutes réglementaires mises à leur disposition pour présenter leur formation, leur parcours et leur projet professionnel.

Les candidats maîtrisent généralement les savoirs professionnels. En revanche, les connaissances de l'environnement territorial sont souvent faibles et d'un niveau inférieur à celui attendu pour un fonctionnaire de catégorie B.

C. Résultats d'admission

- **Résultats**

Les résultats sont les suivants :

Moyenne générale /20	Nombre de moyennes $\geq 10/20$	Moyenne la plus haute /20	Moyenne la plus basse /20
11,4	85	19	3

- **Délibération**

5 candidats, ayant obtenu une note inférieure à 5/20, sont éliminés.

Le jury a souverainement décidé de fixer le seuil d'admission comme suit :

Seuil en points	Seuil en moyenne /20	Nombre de candidats admis
12 points / 20	12	75

IV. Bilan

- **Un absentéisme relativement faible**

Le taux d'absentéisme de 17 % n'est pas très important pour un concours avec une seule épreuve. Ce taux est la conséquence directe de la mise en place de la plateforme unique d'inscription, ne permettant plus aux candidats de se présenter aux épreuves d'une même session dans plusieurs CDG. Cependant, le Jury déplore que la majorité des candidats absents n'ait pas averti l'organisateur.

- **Des candidats peu préparés**

Le jury relève un manque de préparation des candidats. La moitié d'entre eux s'est présentée sans avoir préparé les 5 minutes d'exposé.

Peu de candidats ont pris connaissance de la note de cadrage présentant le contenu et les attendus de l'épreuve orale, document pourtant en libre accès sur le site Internet du CDG31.

Bien que 93 % des candidats travaillent dans la Fonction Publique Territoriale, ils méconnaissent gravement leur environnement professionnel.

Par conséquent, le jury a décidé de ne pas pourvoir l'ensemble des postes ouverts à ce concours afin de maintenir un niveau minimum de connaissances nécessaire pour accéder à ce cadre d'emplois de catégorie B.

Le jury rappelle que le concours ne constitue pas une simple validation de l'expérience et des compétences professionnelles, mais une évaluation des connaissances et des aptitudes d'un candidat lui permettant d'exercer des missions dévolues à un aide-soignant dans une structure territoriale. Le concours requiert donc une réelle préparation de la part des candidats.

La Présidente du jury,



Pierrette JARNOLE



CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE
DE LA HAUTE-GARONNE

590, rue Buissonnière - CS 37666
31676 LABEGE CEDEX
Tél : 05 81 91 93 00 - Télécopie : 05 62 26 09 39
Site Internet : www.cdg31.fr
Mél : contact@cdg31.fr

*© CDG 31. Tous droits réservés. [2022].
Toute exploitation commerciale est interdite*